

# VIGNERON du VAL de LOIRE

N° 470  
du 23/déc/2016

## TECHNIQUE

### Du **thym** dans les vignes

**D**iminuer, voire supprimer les herbicides. L'objectif tourne en boucle dans la tête de bon nombre de vignerons et de techniciens en Anjou-Saumur. On connaît la volonté de la Fédération viticole de proscrire prochainement le dés-herbage chimique total, et, dans les réunions d'après-vendanges, le président Laurent Ménestreau avait indiqué que des aides techniques pourraient être apportées aux producteurs.

En partenariat avec l'ATV 49 et l'IFV, la PRE (plate-forme régionale d'expérimentation) adossée au lycée Edgard-Pisani, autrefois nommée PRI (I pour innovation), apporte sa pierre à l'édifice en lançant un programme d'essai baptisé Plachob : Plante couvre sol pour la réduction des herbicides et la promotion de la biodiversité.

Concrètement, il s'agit d'enherber avec des plantes couvre-sol des espaces difficiles à travailler. "C'est un programme commun à



la viticulture, au maraîchage, à l'arboriculture, et à l'horticulture", indique Laurent Dutruel, responsable de la plate-forme. "L'objectif, c'est zéro herbicide, zéro entretien. Pour ce qui concerne la vigne, on vise évidemment le cavaillon".

Début novembre, sur deux parcelles du lycée de Montreuil-Bellay, avec les élèves, il a planté sur une largeur de 80 cm sur le cavaillon,

deux variétés de thym (thymus polytrichus et thymus longicaulis) et de l'herniaria glabra (appelée aussi turquette), à raison de 9 à 14 plants au m<sup>2</sup>. Soit 0,35 € du plant en demi-motte, mais du semis serait possible. Certes, le coût est réel, mais si l'investissement débouche sur un cavaillon sans entretien pendant plusieurs années, ça peut valoir le coup de faire fonctionner la calculette...

"L'objectif, c'est que le sol soit recouvert au printemps", souligne l'enseignant. Les deux parcelles ont des caractéristiques très différentes en termes de sol ; l'une stresse facilement, alors que l'autre a passé l'été 2016 sans trop de souci.

Les plantes ont été choisies en concertation avec un pépiniériste local avec plusieurs critères : qu'elles aient d'abord une bonne capacité de couvre-sol et une bonne vitesse d'implantation, qu'elles soient peu concurrentes

avec la vigne, qu'elles ne poussent pas haut (pas plus de 10 à 15 cm), qu'elles supportent le piétinement voire le passage du tracteur. Une fois que le cavaillon sera totalement couvert – en espérant que les plantes en question couvrent bien tout le sol – l'interrang pourra être enherbé ou travaillé.

Au-delà, du zéro herbicide et zéro entretien affichés, il s'agira aussi d'étudier les bienfaits sur la biodiversité. "On verra quels auxiliaires, ces plantes pourront apporter, et voir aussi comment fonctionne le sol en dessous".

L'essai porte sur trois années. En parallèle de celui mené par la PRE, deux vigneron, suivis par l'ATV 49 travaillent sur les mêmes modalités. Premiers débuts de résultats dans six mois pour vérifier la qualité de couvre-sol des plantes, puis dans un an, pour analyser la gestion de l'herbe.

P.T.